



CONSEIL MUNICIPAL DE LIESLE

Séance du 1er août 2023

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

- 1. Délibération n°2023/023** (1^{ère} délibération) : **Approuvée**
Service Périscolaire – Cantine et Garderie : tarifs
Au vu du déficit du service, à savoir 32 119.32€, le Conseil décide d'augmenter le tarif de la cantine de 0.17€/repas. Celui de la garderie, par demi-heure, est maintenu. Les tarifs au 1^{er} septembre 2023 sont donc les suivants :

	<u>CANTINE</u>	<u>GARDERIE</u>
QF 1	4.49€	0.55€
QF 2	6.72€	1.00€
QF 3	7.37€	1.10€

- 2. Délibération n°2023/024** (2^{ème} délibération) : **Approuvé**
Service Périscolaire – Cantine et Garderie : règlements
Les 2 règlements sont inchangés.

- 3. Délibération n°2023/025** (3^{ème} délibération) : **Approuvée**
Remboursement de frais : Adjoint : achat livre photo

- 4. Délibération n°2023/025** (4^{ème} délibération) : **Approuvée**
Bâtiment 10, rue Bourg-Sec : Audit énergétique et Étude faisabilité : convention avec le SYDED
*Par convention, le SYDED assure la consultation des bureaux d'études, le paiement et les demandes de subventions.
La commune supporte uniquement le reste à charge de l'opération lequel sera précisé après le résultat de la consultation.*

- 5. Délibération n°2023/026** (5^{ème} délibération) : **Approuvée**
Ligne de trésorerie – Caisse d'Épargne : renouvellement
*Comme l'an dernier, la ligne est renouvelée pour un an et selon les mêmes conditions sauf pour le taux de marge qui passe de 0.80% à 1.20%.
Taux au 14 juillet 2023 : 3.402%*

- 6. Délibération n°2023/027** (6^{ème} délibération) : **Approuvée**
Échange de terrain rue de la Louvotière : régularisation
*Un échange de terrains avait été prévu en 1971 entre la commune et M. Marcel VAUCHEZ pour élargir la rue mais l'acte n'a jamais été établi.
Le géomètre se charge de régulariser le dossier et le Maire signera l'acte notarié correspondant.*